



AGIR POUR LE TRANSPORT DURABLE ET LA MOBILITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

FICHE ACTION N° 18

Référence à l'Axe n°4 : Assurer la promotion du territoire et le développement de services à la population.

Chef de file : Adn

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Les deux fiches action n°18-1 et 18-2 sont inspirées des principes suivants :

- Favoriser la mobilité des populations pour l'accès au travail, à la santé, aux services
- Réduire les inégalités d'accès sur l'ensemble du territoire
- Rapprocher le rural, l'agglomération et les villes intermédiaires
- Promouvoir le transport durable et les économies d'énergie (promouvoir les transports collectifs pertinents, des formes complémentaires adaptées au territoire, mutualiser l'offre)
- Dynamiser les populations et les territoires
- Améliorer l'accessibilité aux transports des personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité
- Viser à l'appropriation de l'offre dans sa diversité par une organisation pertinente

Ces principes ont inspiré notamment les deux études suivantes :

- Le PDU de la Communauté d'Agglomération de Nevers
- La recherche action du pays Nevers - sud nivernais conduite avec deux communautés de communes en 2006

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Cette démarche d'élaboration d'un PDU élargi et concerté avec le secteur rural participe à l'enrichissement du projet d'aménagement du Territoire dans la perspective de révision du SCOT.

Plus-values

Cette démarche globale et durable sur les différents territoires met en œuvre de nouvelles solidarités territoriales et rend cohérentes les politiques de déplacement et de planification territoriale.

Caractère intercommunal de l'action

La gouvernance de cette action, à savoir l'organisation de la concertation, de l'expression partagée des besoins, de la prise de décision, est du ressort du Territoire au travers de son Conseil de Développement, instance représentative des collectivités territoriales et de la société civile.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1 **Intitulé de l'action** : Mise en œuvre opérationnelle du Plan de Déplacements Urbains de l'Adn (fiche action n° 18-1)

2 **Intitulé de l'action** : Mobilité en milieu rural (fiche n°18-2)